

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} mars 2021 à 19h00 tenue à huis clos, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

La présente séance, sans la présence du public, est tenue à huis clos conformément à l'arrêté du gouvernement du Québec relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19.

21-03-01-5604 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 1^{er} mars 2021 à 19 h 05 tenue à huis clos.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 28 février 2021;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en février 2021;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 28 février 2021;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en février 2021
- D) Période d'information du maire;
 -
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance extraordinaire 28 janvier 2021 (budget);
- 10.2** Procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 28 janvier 2021;

- 10.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021
- 10.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2021;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation - Contrat de services à Tétra Tech Inc. pour la réalisation d'une étude préliminaire pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue F.-Cleyn;
- 20.2 Autorisation – Intégration de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon;
- 20.3 Acceptation - Promesse d'achat du lot 4 622 507 – 52, rue King;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation - Demande de contribution financière – Fondation de l'hôpital du Suroît;
- 30.2 Autorisation – Demande de contribution – Fondation éducative CVR;
- 30.3 Autorisation – Transfert du lot 4 622 507 (52, rue King) au domaine privé de la municipalité;
- 30.4 Autorisation - Demande de contribution financière – Journée Internationale des droits des femmes (Haut-Saint-Laurent);

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Approbation – Adoption du 2^e projet de règlement no. 939-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512 et le plan de zonage;
- 40.2 Approbation – Adoption du 2^e projet de règlement no. 940-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005;
- 40.3 Autorisation - Autorisation de l'usage conditionnel «Industrie d'aliments» dans la zone IN-8 pour l'immeuble sis au 142,route 202, suite 104;
- 40.4 Autorisation - Demande de dérogations mineures - 14 B, rue F-Cleyn, lot 3 230 494;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation - Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mars et avril 2021;
- 50.2 Approbation – Embauche de madame Jessica Laberge au poste de brigadière scolaire pour l'année scolaire 2020-2021;
- 50.3 Embauche de Sébastien Coulombe – Premier répondant au Service de la Sécurité incendie;
- 50.4 Remerciement à madame Fernande Thivierge, brigadière scolaire;

60 –VARIA

- 60.1 Approbation - Plaintes et insatisfaction auprès de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL);
- 60.2 Autorisation - Utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
- 70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

**21-03-01-5605 Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} mars 2021 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 28 février 2021

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 28 février 2021 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 28 février 2021

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 28 février 2021 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 28 février 2021

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 28 février 2021 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en février 2021

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 28 février 2021 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Aucun sujet.

Période de questions du public

Aucune question n'a été transmise pour la présente séance.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance extraordinaire du jeudi 28 janvier 2021 (budget)

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 28 janvier 2021;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

21-03-01-5606

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 28 janvier 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Deuxième séance extraordinaire du jeudi 28 janvier 2021

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du jeudi 28 janvier 2021;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

21-03-01-5607

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du jeudi 28 janvier 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2021

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2021;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

21-03-01-5608

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du lundi 22 février 2021

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 22 février 2021;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

21-03-01-5609

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 22 février 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Contrat de services à Tétra Tech Inc. pour la réalisation d'une étude préliminaire pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue F.-Cleyn

Considérant que la Ville a reçu des demandes visant à prolonger les réseaux d'eau et d'égout sanitaire sur la rue F.-Cleyn entre la voie ferrée et le chemin Ridge ;

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie pour la réalisation d'une étude préliminaire et une analyse des contraintes pour le projet, et ce, pour les deux (2) scénarios suivants :

Scénario A Prolongement sur François-Cleyn à partir du réseau existant situé au sud de la voie ferrée.

Scénario B Prolongement à partir du réseau de la rue Lasselle.

Considérant que suivant le scénario choisi, le mandat comprendra la mise en plan sommaire des ouvrages proposés, l'établissement des quantités, l'estimation du coût du projet et le partage des coûts entre les différents propriétaires ;

Considérant l'offre de service N° 41953TT (10OSV) reçue de la firme d'ingénierie Tétra Tech inc.

21-03-01-5610

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon octroie le contrat à la firme Tetra Tech Inc. pour un montant maximal de 16 600\$ excluant les taxes applicables.

Que la dépense de 17 427,93 \$ au poste 22-320-19-721 soit financée à même le poste budgétaire Transfert aux activités d'investissement 03-600-10-000/ 21-690-00-000.

Que le règlement d'emprunt relatif à l'objet des travaux de prolongement des réseaux d'eau et d'égout sanitaire sur la rue F.-Cleyn, à être adopté, serve à renflouer le fonds général de la municipalité de la somme engagée pour la présente dépense.

Adopté

Intégration de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon

Considérant que par sa résolution no 2021-02-259, la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a exprimé sa décision d'intégrer l'entente intermunicipale de la Régie pour l'exploitation de la Patinoire Régionale de Huntingdon et ce, selon les termes et conditions établis à l'Entente par laquelle la régie a été créée en date du 1^{er} mai 2014 ;

Considérant que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka demande que l'intégration soit faite en date du 1^{er} mai 2021 ;

Considérant que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka demande que les frais de 11 400 \$ versés pour la saison 2020-2021 à titre de municipalité non-membre soient considérés comme la quote-part devant être versée à titre de municipalité membre pour ladite saison.

21-03-01-5611

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise l'intégration de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à l'entente intermunicipale de la Régie pour l'exploitation de la Patinoire Régionale de Huntingdon et ce, selon les termes établis au préambule.

Adopté

Acceptation de la promesse d'achat du lot 4 622 507 – 52, rue King

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire du lot 4 622 507 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 2 223.3 mètres carrés (l'« Immeuble »), situé au 52, rue King (ancien garage municipal);

Considérant que l'immeuble fait partie du domaine privé de la municipalité suivant la résolution no 2021-03-01-5615;

Considérant que la cession sera réalisée conformément à l'article 28, sous paragraphe 1.0.1 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant la promesse d'achat dudit immeuble présentée par Gestion Imseel Inc., datée du 1^{er} mars 2021 et ce, selon les conditions suivantes :

- Obligation de l'acheteur d'assumer les coûts de la démolition du bâtiment existant et de réaménagement du site;
- Obligation de l'acheteur d'assumer les coûts de réhabilitation environnementale dont la municipalité s'oblige à indemniser l'acheteur d'un montant maximal de 30 000 \$ sur présentation de factures;
- Obligation de l'acheteur de construire à ses frais un entrepôt municipal au prix maximal de 40 000 \$ plus les taxes applicables sur le lot 5 086 410 situé sur la rue F.-Cleyn;
- Obligation pour l'acheteur de construire sur l'Immeuble et l'immeuble adjacent (lot 4 622 506), deux (2) bâtiments principaux à vocation résidentielle, comprenant 16 unités d'habitation, le tout conformément au plan No 2021-9859 des minutes 289 préparé par Jean-Claude Fontaine.

21-03-01-5612

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la promesse d'achat du lot 4 622 507 situé au 52, rue King présentée par Gestion Imseel Inc selon les termes et conditions qui y sont stipulés et que le maire, monsieur André Brunette et la greffière, madame Denyse Jeanneau soient autorisés à signer tous les documents à cet effet.

Que les frais inhérents à la transaction pour les services professionnels et juridiques soient à la charge de l'acheteur.

Que la dépense maximale de 30 000 \$ pour la contribution aux coûts de réhabilitation du site soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière – Fondation de l'hôpital du Suroît

Considérant que la Fondation de l'Hôpital du Suroît a mis sur pied un fonds dédié à l'autonomie des personnes âgées ayant pour objectif de soutenir les projets innovants et adaptés visant à assurer aux aînés de notre région, les meilleurs soins et conditions de vie et le droit de vivre dans la dignité;

Considérant que la Fondation de l'Hôpital du Suroît s'est fixé comme objectif d'amasser plus de 150 000 \$ afin de permettre la réalisation des projets visant à :

- Briser l'isolement et de mieux identifier les personnes âgées à risque;
- Soutenir le maintien à domicile par la présence d'équipes soignantes mobiles;
- Personnaliser les soins en centre d'hébergement et autres milieux de vie;
- Mieux accompagner les familles dans les transitions de vie des personnes âgées.

Considérant que la Fondation sollicite l'appui financier de la municipalité.

21-03-01-5613

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

D'accorder une contribution financière au montant de 100 \$ à la Fondation de l'hôpital du Suroît pour leur projet « Soutien à l'autonomie des personnes âgées ».

Que la dépense de 100 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Demande de contribution financière - Fondation Éducative CVR

Considérant que le Conseil municipal désire contribuer à la Fondation Éducative CVR pour leur campagne de financement.

21-03-01-5614

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 150 \$ à la Fondation Éducative CVR d'Ormstown pour leur campagne de financement 2021.

Que la dépense de 150 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Transfert de l'immeuble situé au 52, rue King (Ancien garage municipal) au domaine privé – lot 4 622 507

Considérant que l'immeuble situé au 52, rue King – ancien garage municipal – désigné comme étant le lot 4 622 507 du cadastre du Québec est un bien du domaine public conformément à l'article 916 du Code civil du Québec;

Considérant que les travaux de construction du nouveau garage municipal situé au 56, rue F.-Cleyn sont terminés depuis le mois de mars 2020;

Considérant que depuis le mois de mars 2020, l'immeuble n'est plus affecté à l'utilité publique et qu'il y a donc lieu de sortir cet immeuble du domaine public et de le faire passer au domaine privé.

21-03-01-5615

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal transfère le lot 4 622 507 du cadastre du Québec de son domaine public à son domaine privé et que, par conséquent, ce dernier soit inscrit à titre de propriété destinée à la revente.

Adopté

Demande de contribution financière – Journée Internationale des droits des femmes (Haut-Saint-Laurent)

Considérant que la Résidence-Elle du Haut St-Laurent demande à la Ville une contribution financière dans le cadre de la Journée Internationale des droits des femmes 2021, sous le thème Écoutons les femmes;

Considérant que le comité organisateur formé de travailleuses du milieu communautaire souhaite organiser une activité sur les soins liés à la santé mentale et un spectacle humoristique par visio-conférence.

21-03-01-5616

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay**

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 100 \$ à l'organisme Résidence-Elle du Haut St-Laurent.

Que la dépense de 100 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du deuxième projet de Règlement No. 939-2021 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage

Considérant qu'un projet du présent règlement a été déposé et présenté et qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement No. 939-2021 lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021;

Considérant la consultation publique écrite sur le premier projet de règlement tenue jusqu'au 1^{er} mars 2021;

Considérant qu'une copie du deuxième projet de Règlement No. 939-2021 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

21-03-01-5617

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon adopte, sans changement, le deuxième projet de Règlement 939-2021 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage.

Adopté

Adoption du deuxième projet de Règlement No. 940-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005

Considérant qu'un projet du présent règlement a été déposé et présenté et qu'un avis de motion a été donné par madame Andrea Geary à la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement No. 940-2021 lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021;

Considérant la consultation publique écrite sur le premier projet de règlement tenue jusqu'au 1^{er} mars 2021;

Considérant qu'une copie du deuxième projet de Règlement No. 939-2021 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

21-03-01-5618

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon adopte, sans changement, le deuxième projet de Règlement 940-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005.

Adopté

**Autorisation de l'usage conditionnel «Industrie d'aliments»
dans la zone IN-8 pour l'immeuble sis au 142,route 202, suite
104**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure afin d'obtenir un complément d'information.

**Demande de dérogations mineures - 14 B, rue F-Cleyn, lot
3 230 494**

Considérant qu'une demande de dérogations mineures visant l'implantation d'un solarium, d'une remise et d'une véranda a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) pour le 14, rue F.-Cleyn connu sous le numéro de lot 3 230 494;

Considérant que l'alinéa 5 de l'article 6.4.2 du règlement de zonage numéro 512 relatif aux constructions et ouvrages permis dans la cour arrière stipule que les vérandas, serres, portiques sont autorisés dans la cour arrière pourvu que les normes d'implantation des tableaux 5.5.1 soient respectées ;

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser l'implantation d'un solarium à 1.38 mètre de la limite latérale au lieu de 1.98 mètre et à 0.92 mètre de la limite arrière au lieu de 7.5 mètres tel que prescrit à l'article 5.5.1 du règlement de zonage No. 512, résultant en une dérogation de 0,60 mètre et de 7,03 mètres;

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser l'implantation d'une véranda à 2.30 mètres de la limite avant au lieu de 7.5 mètres tel que prescrit à l'article 5.5 du règlement de zonage No. 512, résultant en une dérogation de 5,2 mètres ;

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser l'implantation d'une remise sans fenêtre à 0.0 mètre de la limite latérale et arrière au lieu de 1.0 mètre tel que prescrit à l'alinéa 7 de l'article 8.4 du règlement de zonage No. 512, résultant en une dérogation de 1 mètre;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la demande à transformer la galerie arrière en solarium 3 saisons et la galerie avant en véranda ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas d'approuver la demande qui vise à déplacer une remise sans fenêtre à 0.0 mètre de la limite latérale et arrière ;

Considérant que toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil et qu'aucune question relative à la demande de dérogations mineures n'a été déposée.

21-03-01-5619

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise la demande de dérogation visant à fermer la galerie avant.

Que la demande de dérogation visant à installer une remise sans fenêtre à 0.0 mètre de la limite latérale et arrière ainsi que celle visant à transformer la galerie arrière en solarium 3 saisons soient refusées.

Que les normes de gestion des eaux pluviales sur le terrain du demandeur soient respectées.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mars et avril 2021

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

21-03-01-5620

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme le conseiller monsieur Florent Ricard à titre de maire suppléant pour la période de mars et avril 2021.

Adopté

Embauche de madame Jessica Laberge au poste de brigadière scolaire pour l'année scolaire 2020-2021

Considérant le départ pour la retraite de madame Fernande Thivierge, brigadière scolaire ;

Considérant que la Ville de Huntingdon désire combler le poste de brigadière scolaire temporaire à temps partiel pour l'année scolaire 2020-2021.

21-03-01-5621

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche de madame Jessica Laberge à titre de brigadière scolaire pour l'année scolaire 2020-2021, et ce, selon les termes de son contrat de travail.

Que l'embauche soit sous réserve d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Embauche de Sébastien Coulombe – Premier répondant au Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Sébastien Coulombe a déposé sa candidature à titre de premier répondant pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant que monsieur Coulombe possède des compétences pour ce poste;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

21-03-01-5622

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Sébastien Coulombe à titre de premier répondant au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux premiers répondants, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Remerciement à madame Fernande Thivierge, brigadière scolaire

Considérant le départ pour la retraite de madame Fernande Thivierge;

Considérant que madame Fernande Thivierge occupe le poste de brigadière scolaire temporaire à temps partiel depuis le 31 mai 2006.

21-03-01-5623

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal remercie madame Fernande Thivierge pour son excellent travail et lui souhaite une belle retraite bien méritée.

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une montre d'une valeur approximative de 250 \$ plus les taxes applicables à titre de cadeau de départ pour madame Thivierge.

Adopté

60. VARIA

Plaintes et insatisfaction auprès de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL)

Considérant que depuis février 2020, les besoins des utilisateurs terrestres et maritimes des ponts-levis N^{os} 9 et 10 ont été clairement exprimés aux gestionnaires de la CGVMSL.

Considérant qu'une communication de qualité repose sur un réseau d'information et d'échange efficace.

Considérant que la section du site web de la CGVMSL portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve est désuète et qu'elle ne permet pas aux utilisateurs d'obtenir en temps réel les informations sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10.

Considérant qu'il est difficile pour les citoyens et les entreprises de notre communauté de communiquer les insatisfactions et de formuler des plaintes à la CGVMSL.

Considérant que l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement imposent des contraintes majeures à tous les utilisateurs;

Considérant que l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement engendrent des impacts majeurs et parfois regrettables pour les différents services de sécurité publique.

Considérant que l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement ont des répercussions économiques importantes pour les entreprises de toute la région;

Considérant que l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement ont des conséquences sur la qualité des services des entreprises.

Considérant que le transport terrestre et maritime est crucial pour le développement économique des municipalités et des villes.

21-03-01-5624

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que les membres du conseil municipal de la Ville de Huntingdon demandent que la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent :

Modernise la section de son site web portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve en prévision de la saison 2021 afin que les utilisateurs puissent planifier leurs déplacements en temps réel. Cette page web dédiée devrait être ergonomique, facile à trouver et à consulter tant par ordinateur que par téléphone cellulaire.

Modernise la section de son site web portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve en prévision de la saison 2021 afin de permettre un accès facile aux utilisateurs afin qu'ils puissent formuler des plaintes et adresser des demandes d'information.

Informe systématiquement et rapidement les élus et acteurs concernés de la région par voie d'avis ou de communiqués quant aux bris et aux périodes d'entretien des infrastructures liées aux ponts-levis N^{os} 9 et 10.

Adopté

Utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon

Considérant que le gouvernement du Québec a édicté le *Règlement sur le feu vert clignotant* qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2021;

Considérant que ce règlement prévoit la possibilité pour les pompiers utilisant un véhicule personnel d'installer un feu vert clignotant qui leur permettra d'être plus visible sur la route pour se rendre sur une situation d'urgence;

Considérant que le feu vert clignotant est utilisé comme feu de courtoisie afin que les usagers de la route cèdent le passage aux pompiers pour permettre d'améliorer leur temps de réponse lors d'appels d'urgence tout en respectant le code de la sécurité routière;

Considérant que les pompiers pourront être autorisés à utiliser un feu vert clignotant seulement s'ils répondent à l'ensemble des conditions suivantes prévues au Règlement sur le feu vert clignotant ;

1. L'autorisé municipale responsable du service de sécurité incendie pour lequel le pompier est embauché a adopté une résolution qui prévoit l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service.
2. Le pompier a complété la formation de l'École nationale des pompiers du Québec portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant.
3. Dans les deux années précédant sa demande, le pompier n'a fait l'objet d'aucune sanction en vertu de l'un ou l'autre des articles 180, 185 ou 191.2 du CSR (chapitre C-24.2).
4. Dans les trois mois précédant sa demande, le pompier a obtenu une recommandation écrite de l'autorité municipale qui

l'embauche. Cette recommandation ne peut être accordée qui si l'évaluation de son dossier d'emploi démontre qu'il respecte les protocoles et les directives du service de sécurité incendie.

21-03-01-5625

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présenter résolution.

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise les pompiers du Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon à installer un feu vert clignotant sur leur véhicule.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Il a été informé que les résidents de l'immeuble Joie de Vivre pourront être vaccinés contre la COVID dès le 2 mars 2021 par une équipe de vaccination .

Madame Andrea Geary : Elle remercie les employés du département des travaux publics pour l'aménagement d'un sentier pédestre à l'Île Russel.

Monsieur Maurice Brossoit : Il mentionne que le trésorier des Habitations des Tisserandes a remis sa démission et que l'organisme recevra une subvention d'environ 30 000 \$ à 40 000\$ qui sera remis aux Habitations des Tisserandes par le gouvernement du Québec dans le cadre d'un programme pour les femmes en détresses. Un montant de 11 000 \$ sera affecté au financement d'une étude organisationnelle de l'organisme. La personne qui sera embauchée devra faire rapport à l'organisme des améliorations à apporter dans la gestion des Habitations des Tisserandes.

M. Rémi Robidoux : Il a assisté à une rencontre du Comité consultatif de la Ville.

Il remercie les employés de l'administration pour tout le travail accompli.

Monsieur André Brunette : Il mentionne qu'il y a beaucoup de travail à faire à l'interne à la suite des rencontres avec les investisseurs. Il y a beaucoup de demandes pour des projets d'implantation de nouvelles résidences et de commerces. Cela demande une quantité énorme de travail de la part de l'inspecteur municipal, de la directrice générale et de la commissaire industrielle. Monsieur Brunette offre ses félicitations de la part du conseil municipal.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

21-03-01-5626

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée 19h40.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière